

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah - **LAVERNHE** Patrice

ABSENTS : **GIRAUD** Claudine (pouvoir donné à Claudine DEHAYS) - **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER) – **MAGADOUX** Sylvain (pouvoir donné à Patrice LAVERNHE)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Claudine DEHAYS

Lecture du procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2022 : Adoption à l'unanimité.

La séance est enregistrée en audio.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le compte administratif 2022 du budget communal est en conformité avec le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard.

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	312 167,61	838 728,02
RECETTES	402 141,36	965 942,42
DEFICIT		
EXCEDENT	89 973,75	127 214,40

En section de fonctionnement les dépenses prévues ont été pour la plupart réalisées.

- Electricité : 33 963 € (40 000 € prévus).
- Combustibles : dépassement des crédits dû à une facture des plaquettes de 2021 qui a été présentée pour paiement en 2022.
- Honoraires : 5 978 € ; le dépassement est dû à des horaires d'avocat qui ont été pris en charge en partie par l'assurance.
- Réparations matériel roulant : dépassement des crédits dû, notamment, à des grosses réparations sur le Jumper.

Les dépenses d'investissement :

- Végétalisation du cimetière : 44 905 €
- Voirie (1^{ère} tranche 2022) : 39 637 €
- Travaux mairie (standard téléphonique, électricité, isolation et rideaux salle du conseil) : 30 580 €
- Travaux école (peintures, placards, menuiseries, alarme incendie, rideaux) : 37 276 €
- Travaux salle des fêtes (électricité, barre anti-panique...) : 11 936 €
- Logiciels compta, paie, état-civil : 3 630 €
- Révision du PLU : 9 304 €
- Défibrillateurs : 3 642 €
- Etc...

Les recettes d'investissement :

- Les soldes des subventions 2021 ont été versés (restauration du clocher, rénovation énergétique de l'APC/Bibliothèque, voirie) pour un montant de 95 173 €.
- FCTVA : 27 245 €
- Taxe Locale d'Équipement : 16 044 €
- Subventions diverses : 43 777 €
- Amortissements : 24 170 €
- Couverture de la section d'investissement : 175 623 €
- Etc...

Restent des subventions en attente de versement pour un montant de 29 230 €.

Le résultat d'exploitation du budget communal d'un montant de 142 736 € sera affecté lors du vote du budget 2023.

Vote :

⇒ **Compte de gestion : adopté par 15 voix pour**

⇒ **Compte administratif : adopté par 14 voix pour** (Madame la Maire ne prenant pas part au vote).

DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Madame la Maire informe le conseil municipal que le PETR Monts et Barrages dispose de reliquats de crédits LEADER sur l'action «0 pesticide » car des projets prévus par des communes n'ont pas été réalisés. Elle propose donc de déposer une demande de subvention pour l'acquisition d'un broyeur. L'aide porterait sur 80% du montant HT.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

GROSSES REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES : ATTRIBUTAIRES DU MARCHÉ

Madame la Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux sur les voies communales selon le programme 2023.

La consultation portait sur deux lots : les travaux sur chaussées et les travaux sur dépendances.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 3 février 2023 à 12H.

Pour les travaux sur chaussées 6 entreprises ont candidaté. Les 6 offres étaient recevables.

L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de **65 557,20 € HT**.

Pour les travaux sur dépendances 5 entreprises ont candidaté. Les 5 offres étaient recevables.

L'offre qui est économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise SARL MARECCHIA pour un montant de **19 762 € HT**.

Madame la Maire propose de retenir ces deux offres.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

COPIEURS ECOLE ET MAIRIE - CONTRATS DE LOCATION ET DE MAINTENANCE AVEC TOSHIBA

Madame Berger, adjointe, propose de changer de fournisseur pour les contrats de location et de maintenance relatifs aux copieurs de l'école et de la mairie à compter du 1^{er} mai 2023.

4 entreprises ont été reçues : Xefi, Rex Rotary, Bureau Systèmes et Toshiba. Seules 2 ont remis des offres (Bureau Systèmes et Toshiba). L'offre la plus avantageuse est celle de Toshiba :

Date d'effet du contrat : **1^{er} mai 2023**

Durée du contrat : **21 trimestres**

Montant des loyers : **464 € H.T. par trimestre**

Montant maintenance : **180 € H.T. par trimestre**

⇒ **Adoption à l'unanimité**

ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS NOUVELLE AQUITAINE

Le Conservatoire est intervenu lors de la semaine « Graines au vent » : prêt d'une exposition sur les zones humides, animation d'une soirée autour d'un film, animation d'une balade commentée...

Le rôle du conservatoire est de contribuer à la gestion, la protection, la conservation et à la valorisation des espaces naturels et de la biodiversité. Il peut également établir un plan d'action pour les communes adhérentes.

L'adhésion pour les communes s'élève à 50 € pour l'année.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION ASCENDANTE ET DESCENDANTE DES SERVICE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Madame la Maire donne lecture des conventions suivantes :

Convention ascendante des services technique et administratif : la commune de Saint-Paul met à la disposition de la communauté de communes de Noblat son personnel des services techniques et/ou administratif.

Convention descendante des services technique et administratif : la communauté de communes de Noblat met à la disposition de la commune de Saint-Paul son personnel des services techniques et/ou administratif.

Ces mises à disposition permettent aux agents des services techniques d'intervenir notamment sur les réseaux d'assainissement et de voirie, l'entretien des bâtiments, les itinéraires de randonnée...

Les services administratifs, peuvent, quant à eux, être sollicités pour la gestion administrative (facturation, rédaction,)

⇒ **Adoption à l'unanimité**

MISSION INSPECTION EN MATIERE DE SANTE ET DE SECURITE

En janvier, Madame la Maire et Mme Dehays ont reçu M. Granger du service « prévention-santé » du Centre de gestion de la Haute-Vienne.

Un point a été fait sur les choses à mettre en place au niveau des services.

Les collectivités territoriales doivent notamment disposer d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Les Centres Départementaux de Gestion peuvent assurer cette mission de contrôle et d'application des règles de santé et de sécurité par la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection.

Les collectivités qui en font la demande participent aux frais de mise en œuvre de cette mission : pour la commune cette participation s'élève à 400 €.

A cet effet, une convention sera signée avec le Centre de Gestion qui assurera une journée d'inspection et qui établira un diagnostic.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2021

Madame la Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Madame la Maire présente les principaux indicateurs du service public d'eau potable :

- Il est exploité en délégation par l'entreprise Miane et Vinatier ;
- C'est un service de production, de transfert et de distribution ;
- Il dessert 5 658 habitants pour 3 035 abonnés ;
- 309 054 m³ ont été prélevés au cours de l'année 2021
- Il y a 3 captages sur le territoire desservi ;
- Le linéaire du réseau de canalisations est de 260 kilomètres au 31/12/2021 ;
- Le total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 s'élève à 613 442 €

REGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est l'outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État et qui peut être appliqué à la fonction publique territoriale.

Madame la maire propose de remplacer le régime indemnitaire existant par ce nouveau régime.

Un projet de délibération va être soumis au Comité Social Territorial qui se réunit le 13 mars et qui comprendra les modalités suivantes :

- Bénéficiaires : agents titulaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel
- Critères retenus :
 - Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
 - Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
 - Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- Les montants actuellement versés seront conservés.
- La décision prendra effet au 1^{er} mai 2023.

Après avis du Comité Social territorial, le conseil municipal délibèrera sur ces propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Fin du réseau cuivre en novembre 2025 : réunion du 25 janvier à la Préfecture :

Fermeture du réseau cuivre pour le téléphone. La commune de Saint-Paul est concernée dès novembre 2025. Une campagne de communication via Orange va se mettre en place pour informer les abonnés.

Réunion du 15 février à Augne – Agriculture et biodiversité animée par le PETR Monts et Barrages, le Conservatoire des Espaces Naturels et La ligue de Protection des Oiseaux. Un appel à candidature auprès de collectivités a été lancé pour une opération de comptage des hirondelles de fenêtre. Saint-Paul a répondu à cet appel. 2 classes de l'école seront impliquées dans cette expérience.

SOS Mistigris 87 : L'association n'a plus de financements pour continuer son action de stérilisation des chats. Elle peut mettre du matériel de piégeage à disposition, mais n'engagera plus de participation financière.

Aliénation du chemin d'Allier : l'agriculteur, propriétaire de toutes les parcelles bordant la fin du chemin d'Allier souhaite en acquérir une partie. Les modalités de l'aliénation vont être étudiées d'ici le prochain conseil municipal.

Projet de centrale agri-voltaïque au sol : le permis de construire d'un projet de centrale agri-voltaïque d'une superficie de 27 ha, au lieu-dit le Queyraud, a été déposé auprès des services de la Préfecture.

La séance est levée à 22h35.